

Envoi par courrier et par télécopieur : 418 643-2261

Québec, le 18 novembre 2009

M<sup>e</sup> Roger Lefebvre  
Commission de protection du territoire agricole du Québec  
200, chemin Saint-Foy, 2<sup>e</sup> étage  
Québec (QC) G1R 4X6

**Objet : Demande d'information**

Monsieur,

Le 28 septembre dernier, la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M<sup>me</sup> Line Beauchamp, a confié au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement un mandat d'enquête et d'audience publique portant sur le *projet portant sur l'exploitation d'une cellule d'enfouissement de sols contaminés à Mascouche*.

À la suite de la première partie de l'audience publique tenue les 9 et 10 novembre derniers à Mascouche, la commission chargée de l'examen du projet précité aimerait recevoir les réponses aux questions suivantes provenant d'un participant à l'audience et concernant le dossier n<sup>o</sup> 328766.

- Dans ce dossier, la demanderesse, 9024-7511 Québec inc., s'adressait à la CPTAQ dans le but d'obtenir l'autorisation d'utiliser à une fin autre que l'agriculture, soit afin de construire et d'exploiter un complexe environnemental, une parcelle de quelques 49 hectares formée des lots 107-3, 107-9 et d'une partie du lot 109, tous au cadastre officiel établi pour la paroisse de Saint-Henri-de-Mascouche, de la circonscription foncière de l'Assomption. Pourriez-vous nous fournir le document de demande tel que fourni initialement par cette compagnie ?

...2

- Dans votre décision, il est écrit que cette compagnie projetait « l'aménagement, sur l'aire visée, d'un centre de traitement des sols par biodégradation en piles, d'un centre de traitement des boues de fosses septiques et d'installation de compostage de matières putrescibles ». Pour la CPTAQ, est-ce que l'enfouissement de sols contaminés sur une partie du lot 109, tel qu'autorisé par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (document déposé DB1), serait assimilable à l'un des aménagements énumérés ci-haut ?

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le 25 novembre prochain, compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

De plus amples renseignements peuvent être obtenus auprès de Monique Gélinas, coordonnatrice du secrétariat de la commission, au numéro de téléphone 1 800 463-4732, poste 423.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et nous vous prions d'agrèer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Anne-Marie Parent  
Présidente de la commission